



Arrêté de police Octobre – Décembre 2018

ANHEE

Du 26 novembre 2018 au 14 décembre 2018, la société RONVEAUX S.A. procèdera à des travaux consistant au soufflage de fibres optiques et pose de câbles poteaux (aérien), rue de la Gare, rue de la Molinee, RAVeL ligne 150A et rue de Henneumont. Ce chantier mobile n'entraînera que peu d'embarras de circulation vu que les travaux s'effectueront principalement en accotement.

ANHEE

Circulation à Anhée – pose signalisation provisoire – passage à niveau n°113 – Lotissement « Le Caillou »

Attendu que la Société INFRABEL procède à des travaux au niveau du passage à niveau n°113, situé à l'entrée du lotissement « Le Caillou » à Anhée. Attendu que la bonne réalisation de ces travaux nécessitent la suppression totale de la circulation routière sur ledit passage à niveau. **Le jeudi 15 novembre 2018, de 08hrs à 16hrs ainsi que le vendredi 16 novembre 2018, de 08hrs à 16hrs**, la circulation routière sera interdite au niveau du passage à niveau n°113 à Anhée. La circulation piétonne sera quant à elle autorisée. Les travaux seront suspendus le temps nécessaire pour permettre le passage de véhicules de secours le cas échéant. Un itinéraire de déviation sera mis en place via le Chemin de Halage (du parking des Marronniers, sis rue des Fusillés) jusqu'à l'écluse de Houx. Cette mesure sera réglementée au moyen de feux tricolores, mis en place par la Société EuroSign (0485/55.02.08). Ladite société distribuera également un toute-boîte à tous les riverains concernés par les travaux.

ANHEE

Circulation à Anhée – pose fibre optique

Dans le cadre des travaux consistant en la pose de fibre optique entre le poste haute tension de Warnant et la station Infrabel d'Yvoir ; **du 12 octobre 2018 au 31 novembre 2018**, la circulation des véhicules sera ramenée à une seule bande de circulation au niveau de la N971 (rue de la Molinee). Cette mesure sera réglementée au moyen de feux tricolores.

MAREDSOUS

Circulation et stationnement à Denée – Marché de Noël à Maredsous, du 23/11/18 au 25/12/18

Les 23, 24, 25 et 30 novembre 2018 ainsi que les 1, 2, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 21, 22, 23, 24 et 25 décembre 2018, entre 09 hrs et 24 hrs, l'Abbaye de Maredsous sera uniquement accessible via la rue de Maredsous, sens unique, de la N961 vers l'Abbaye. La montée de Sosoye (rue du Chêne) vers Maredsous ou Maredret sera interdite à la circulation des véhicules ; de même que la montée de Maredret (rue Neuve-Niole) vers Maredsous ou Sosoye. Le stationnement des véhicules sera

autorisé côté droit, toujours dans le sens N961 vers l'Abbaye. La sortie sera uniquement autorisée via le village de Maredret ou de Sosoye. Ces mesures seront matérialisées par le placement de panneaux de signalisation à l'entrée des villages de Maredret et de Sosoye. Des stewards seront également présents aux endroits stratégiques.